



## Ressortissante UE mariée à un étranger (marocain)

Par **Sanchez Leila**, le **24/10/2017** à **23:08**

Bonjour

Alors je vous explique, je suis de nationalité espagnole, je souhaite me marier à un marocain qui habite au Maroc, mais moi, j'habite en France depuis presque 4 ans, je n'ai pas encore la nationalité française et je suis encore étudiante, mais je possède un appartement. Je voudrais savoir si je pourrai le faire venir en France vu que je suis un ressortissant de l'UE et lui un étranger qui vit au Maroc. Si oui, est ce qu'il faut que je prouve que j'ai des ressources même si je suis étudiante?(regroupement familial) ou juste mon appartement suffit? Ça me fait un peut peur de ne pas pouvoir le ramener en France si je n'ai pas assez de ressources.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **youris**, le **24/10/2017** à **23:50**

Bonjour,

Mariez-vous et faites une demande de regroupement familial si vous remplissez les conditions de ressources et de logement.

Je pense que votre entourage vous a mis en garde contre les mariages gris ou blancs.

Salutations

Par **Sanchez Leila**, le **25/10/2017** à **10:15**

Bonjour, ce n'était pas ma question, je sais que je dois me marier, mais étant étudiante, je ne peux pas travailler et gagner le smic! Est ce qu'il y a d'autre formes à part le regroupement familial? je ne sais pas si ceux qui sont ressortissants de l'Ue doivent le faire.

Cordialement. Merci de m'avoir répondu.

Par **youris**, le **25/10/2017** à **10:26**

votre question c'est " Je voudrais savoir si je pourrai le faire venir en France "  
je vous ai donné une réponse.

vous n'avez aucun lien juridique avec cette personne, donc que vous soyez espagnole ou française ne lui donne aucun droit particulier pour obtenir un titre de séjour en France. votre ami doit aller se renseigner auprès d'un consulat de France.